

Prêt Solidarité Commerce

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Suite aux dégradations urbaines survenues les 17 et 18 octobre 2026, le Prêt Solidarité Commerce est destiné à apporter une réponse de trésorerie rapide aux commerçants concernés, afin de les aider à reconstituer leurs stocks et à reprendre leur activité dans les meilleurs délais.

Les caractéristiques de ce prêt sans garantie sur les actifs de l'entreprise ou le patrimoine de son dirigeant, sous un canal 100% digital.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

- Entreprises individuelles,
- Très petites entreprises (TPE),
- Petites et moyennes entreprises (PME),
- Entreprises exerçant une activité commerciale et disposant d'un établissement effectivement sinistré à la suite des dégradations urbaines des 17 et 18 octobre 2026,
- Entreprises créées depuis plus d'un an et pouvant fournir une documentation comptable couvrant au moins 12 mois d'activité.

Les entreprises doivent également disposer d'un expert-comptable inscrit à l'Ordre, d'un compte bancaire professionnel et accepter de donner à Bpifrance un accès en lecture à leurs derniers relevés de compte bancaire, dans le cadre du dispositif DSP2.

Le dispositif est accessible en France métropolitaine et dans les départements et régions d'Outre-mer.

— Dépenses concernées

Le prêt finance les besoins de trésorerie liés aux conséquences des dégradations, notamment :

- la reconstitution des stocks perdus ou endommagés,
- le financement des besoins immédiats de trésorerie,
- la reprise de l'activité commerciale après le sinistre.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Montant du prêt De 5 000 € à 50 000 €.

Taux d'intérêt 0%.

Durée 36 mois.

Différé de remboursement du capital 12 mois.

Garantie Aucune sûreté personnelle ou réelle.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Modalités de souscription : Parcours 100% digital sur [la plateforme de Bpifrance](#).

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**

Web : www.bpifrance.fr

Déposer son dossier

- <https://flash.bpifrance.fr/prest-articles-temoignages-tpe-pme/contact-prest-solidarite-commerce>